



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal d'une session du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019, tenue à l'Hôtel de Ville au 515, Route des Prêtres, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, à 20 h, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents: M. Sylvain Bergeron → Maire  
M. Claude Rousseau → Conseiller  
M. François Pichette → Conseiller  
Mme Nathalie Vézina → Conseillère  
M. Alain Dion → Conseiller  
Mme Caroline Turgeon → Conseillère  
M. Patrick Noël → Conseiller

**et tous formant quorum.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Nicolas St-Gelais, agit comme secrétaire d'assemblée.

### 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 6 conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

Les membres du conseil acceptent à ce que la documentation utile à la prise de décision soit disponible aux membres du conseil moins de 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance (article 148, C. M.).

### 2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-04-02-01

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina  
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1	OUVERTURE DE LA SÉANCE .....	5661
2	LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	5661
3	ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL .....	5663
3.1	Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019.....	5663
4	ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	5663
4.1	Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois .....	5663
4.2	Contrat pour l'entretien de la ventilation : Entreprise Balvent <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
4.3	Vente de matériel appartenant à la municipalité.....	5664
4.4	Dépôt de projet de règlement 457-2018 : « Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de signer des contrats ».....	5665



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

5	SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	5666
5.1	Félicitations et remerciements : Pompiers ayant cumulé 20 et 30 ans de service pour la municipalité.....	5666
5.2	Adoption du rapport d'activité 2018 : Service de sécurité incendie.....	5667
6	TRANSPORT.....	5667
6.1	Mandat afin de procéder à un appel d'offre : Déneigement.....	5667
6.2	Autorisation : Activité de financement de la Croix-Rouge.....	5668
6.3	Adoption : Liste des rues publiques et privées reconnus.....	5669
6.4	Autorisation de tenir un barrage routier : Collecte de fonds de La Société Alzheimer de Québec.....	5669
6.5	Appel d'offre sur invitation : Balayage, ramassage et transport du sable.....	5670
7	HYGIÈNE DU MILIEU.....	5670
7.1	Autorisation de signature : Servitudes nécessaires à la réalisation du prolongement d'égout sanitaire secteur Est.....	5670
7.2	Décompte progressif no 2 et réception provisoire : Réfection de l'émissaire pluvial de l'avenue Rousseau.....	5671
7.3	Conférence sur l'entretien des gazons : 7 mai 2019, (19h) au LogiSport.....	5672
8	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE.....	5673
9	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT.....	5673
9.1	Demande d'autorisation déposée à la CPTAQ : 1151 – 1155 Chemin Royal (lot 143-9) 5673	
10	LOISIRS ET CULTURE.....	5675
10.1	Acceptation d'une offre de service : Rénovation des bureaux municipaux et agrandissement de la bibliothèque Oscar-Ferland.....	5675
10.2	Affectation du fonds de roulement : Items hors contrat faisant partie du projet de rénovation des bureaux municipaux et agrandissement de la bibliothèque Oscar-Ferland (étagères, mobilier, contrôle d'accès, aménagement paysager, déplacement des volumes, etc.) 5676	
10.3	Mise à jour : Tarification applicable à l'inscription aux activités de sport et de loisirs (Annexe B du règlement 464-2018 : Règlement établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2019).....	5678
10.4	Adoption : Cadre de référence pour le camp de jour municipal.....	5678
11	CORRESPONDANCE.....	5679
12	SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS.....	5679
13	DIVERS.....	5680
13.1	Demande de contribution financière : Club FADOQ les aînés en action de Saint-Pierre 5680	
13.2	Demande de droit de passage et d'utilisation d'un drone : Grand défi Pierre Lavoie (1000 km) 5680	



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

13.3 Souper bénéfice : Fondation François-Lamy .....	5681
13.4 Cocktail bénéfice : La Télévision d'ici .....	5681
14 PÉRIODE DE QUESTIONS .....	5682
15 LEVÉE DE LA SÉANCE .....	5682

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

### **3 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL**

#### **3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019**

2019-04-03-01

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire le 4 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal  
préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. Patrick Noël  
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019 en effectuant les corrections mentionnées lors de la séance.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-04-03-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **4.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois**

2019-04-04-01

CONSIDÉRANT l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente  
séance ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina  
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Approuver tel que présenté le rapport des dépenses autorisées et payées de 192 379 \$ pour le mois de mars 2019.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-04-04-01



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-04-04-02

### 4.2 Contrat pour l'entretien de la ventilation : Entreprise Balvent

Il est proposé par M. Claude Rousseau  
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Renouveler l'offre de service du 1<sup>er</sup> mars 2019 au 31 mars 2020 au montant de 675\$ plus taxes pour l'entretien de la ventilation à Logisport.
2. Demander au fournisseur de transmettre à la Municipalité la liste de prix des biens non durables d'entretien courant (filtre, courroie, etc.)
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Document déposé : 2019-04-04-02  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-04-04-03

### 4.2 Vente de matériel appartenant à la Municipalité

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-03-04-02 « Vente de matériel appartenant à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour la Municipalité, de se départir de certains équipements n'ayant plus de véritables usages ;

CONSIDÉRANT la liste des équipements visés par la mise en vente qui se doit d'être mis à jour, à savoir :

- 4 divans causeuses orange
- 1 air climatisé Danby 1050W
- 15 ensembles de tubulures métalliques pour abris auvent avec toile polyvinyle blanche
- 16 ampoules au sodium 18" rond
- 2 ampoules au sodium 460W – 120V – 4A – M400
- 4 ampoules au sodium Sylvania 18"x21"
- 13 ampoules GH et Sylvania
- 1 lumière de terrain 21"x21"
- 6 tapis en rouleau 12' large et 2 tapis en rouleau 6' large
- 32 étagères en mélamine situées à la bibliothèque
- 20 chaises avec tubulure en métal
- 10 chaises de travail sur roulettes
- 2 classeurs à ouverture verticale
- 1 table haute avec pattes en métal
- 2 tables basses en mélamine
- 1 table haute en mélamine
- 2 étagères format varié à la bibliothèque
- 1 étagère fermée de 6"
- 3 étagères de métal ouvertes
- 2 armoires de 6" en mélamine
- 1 classeur 2 tiroirs
- 8 classeurs 3 tiroirs



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

- 1 classeurs 4 tiroirs
- 3 bureaux de travail
- 2 étagères de voûte
- 6 tables pliantes

Il est proposé par M. Patrick Noël  
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser la mise en vente des équipements précédemment mentionnés.
2. Établir le prix de vente en fonction du marché actuel pour des équipements usagés comparables.
3. Pour ce qui n'est pas vendu, procéder à la disposition auprès des organismes ou entreprises suivants : Entraide Agapè, Fondation des sourds du Québec ou à un récupérateur participant au Méga-Recyclage.
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Document déposé : 2019-04-04-03

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.3 Dépôt de projet de règlement 457-2018 : « Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de signer des contrats »**

2019-04-04-04

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île d'Orléans peut déléguer à tout fonctionnaire de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de rendre plus efficace le traitement de ses opérations courantes ;

CONSIDÉRANT que certaines dépenses peuvent être autorisées par certains fonctionnaires afin de simplifier le traitement des réquisitions et de faciliter la gestion administrative tout en assurant un suivi auprès du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que ce Règlement doit être lu avec le Règlement 343-2007 « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires » ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de ce Règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du conseil le 9 juillet 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 961 du Code municipal du Québec, un règlement ou une résolution du conseil qui autorise une dépense n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 961.1 du Code municipal du Québec, le Conseil peut adopter un règlement pour déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses dites



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

incompressibles et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le maire, M Sylvain Bergeron, présente et dépose, en cette séance du 1<sup>er</sup> avril 2019, le projet de règlement numéro 457-2018 tel que libellé, comme s'il était tout au long récépissé.

Ce projet de règlement a pour but de définir les paramètres applicables à la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de signer des contrats.

Il déclare que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement au moins 72 heures préalablement à la séance. Des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer toutes les procédures requises.

Document déposé : 2019-04-04-04

## 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 5.1 Félicitations et remerciements : Pompiers ayant cumulé 20 et 30 ans de service pour la municipalité

2019-04-05-01

CONSIDÉRANT la remise de médailles pour services distingués provenant du Gouverneur général du Canada le 22 mars 2019 aux membres de la brigade des services de protection des incendies de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans suivants :

- M. Alain Turgeon plus de 30 ans de service
- M. Alain Rousseau plus de 30 ans de service
- M. Christian Turgeon plus de 20 ans de service
- M. Stéphane Proulx plus de 20 ans de service
- M. Steve Faucher plus de 20 ans de service

Le maire exprime en son nom, et au nom des membres du conseil municipal, le souhait :

1. D'adresser, leurs plus sincères félicitations à Messieurs Alain Turgeon et Alain Rousseau pour leur engagement de plus de 30 ans de service en tant que membre de la brigade des services de protection des incendies de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.
2. D'adresser, leurs plus sincères félicitations à Messieurs Christian Turgeon, Stéphane Proulx et Steve Faucher pour leur engagement de plus de 20 ans de



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

service en tant que membre de la brigade des services de protection des incendies de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.

3. De remercier Messieurs Alain Turgeon, Alain Rousseau, Christian Turgeon, Stéphane Proulx et Steve Faucher pour leur apport important au sein de la communauté et pour toutes ces années de loyaux services.

Document déposé : 2019-04-05-01

2019-04-05-02

### 5.2 Adoption du rapport d'activité 2018 : Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de l'Île d'Orléans en vigueur ;

CONSIDÉRANT que l'autorité régionale doit, conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, remettre un rapport d'activités ;

CONSIDÉRANT que l'autorité locale, conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie ;

Il est proposé par M. Alain Dion  
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Accepter le contenu du rapport annuel d'activité 2018 du service de sécurité incendie.
2. Transmettre la présente résolution à la MRC de l'Île d'Orléans et au directeur des services incendies de la municipalité.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Document déposé : 2019-04-05-02  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 6 TRANSPORT

### 6.1 Mandat afin de procéder à un appel d'offre : Déneigement

2019-04-06-01

CONSIDÉRANT que la Municipalité requiert des soumissions pour le déneigement des rues municipales, (option 1 ou 3 ans) ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit aller en appel d'offres dans le but d'octroyer un mandat pour les travaux prévus, selon le processus d'appel d'offres sur invitation ;

Il est proposé par M. Patrick Noël  
appuyé par Mme Nathalie Vézina



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Mandater le directeur général à effectuer une demande de prix auprès de fournisseurs externes afin d'évaluer les coûts liés à la préparation des documents d'appel d'offres pour le déneigement et le déglacage des rues municipales, des trottoirs, des stationnements des édifices municipaux et des citernes.
2. Mandater le directeur général à effectuer ou faire effectuer une évaluation d'un cautionnement raisonnable qui devrait être exigé auprès des soumissionnaires pour le déneigement et le déglacage des rues municipales, des trottoirs, des stationnements des édifices municipaux et des citernes.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Document déposé : 2019-04-06-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 6.2 Autorisation : Activité de financement de la Croix-Rouge

2019-04-06-02

CONSIDÉRANT la demande l'autorisation à faire un barrage routier le 18 mai 2019 pour la Croix-Rouge ;

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge s'engage à fournir à la municipalité une copie de son certificat d'assurance ;

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec a été avisée de la demande de barrage routier ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina  
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser la Croix-Rouge à occuper, le 18 mai 2019, entre 9 heures et 14 heures, l'intersection suivante, en vue de tenir un barrage routier :
  - Intersection du chemin Royal et de la route Prévost.
2. Autoriser le barrage routier conditionnellement à l'approbation de la demande par le Ministère des Transports du Québec et à la réception du certificat d'assurance indiquant que la municipalité est couverte pour l'événement à titre d'assuré additionnel.
3. Permettre la fermeture de la route en vertu du Règlement numéro 397-2014 sur les nuisances, la paix et le bon ordre.
4. Transmettre la présente résolution à la Sûreté du Québec, à la Croix-Rouge, au service de sécurité incendie de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans et à la MRC de l'Île d'Orléans.
5. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

Document déposé : 2019-04-06-02  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-04-06-03

### 6.3 Adoption : Liste des rues publiques et privées reconnues

CONSIDÉRANT la refonte du Plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans actuellement en cours ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'identifier les rues publiques et privées autorisées ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina  
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser, sur le territoire de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, les rues publiques suivantes :

- |                       |                     |
|-----------------------|---------------------|
| • av. Sirois          | • av. Gaillard      |
| • av. Rousseau        | • rue Langlois      |
| • rue des Gardénias   | • av. des Lys       |
| • av. des Jonquilles  | • rue des Muguets   |
| • rue des Tulipes     | • rue des Lilas     |
| • av. des Marguerites | • rue des Pivoines  |
| • av. des Jacinthes   | • av. des Iris      |
| • av. Prévert         | • route des Prêtres |
| • av. des Sports      | • av. de l'Anse     |
| • rue de la Promenade | • rue Bonne-Entente |
| • rue d'Amours        |                     |

2. Autoriser, sur le territoire de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, les rues privées suivantes :

- |                  |                       |
|------------------|-----------------------|
| • av. Godbout    | • rue Desjardins      |
| • av. Plante     | • rue Verdis          |
| • av. du Buisson | • av. Leclerc         |
| • av. du Couvent | • av. Mgr-D'Esgly     |
| • av. Boisjoli   | • chemin du Carrefour |
| • av. Jean-Côté  | • av. du Galendart    |
| • av. des Cèdres | • chemin du Moulin    |

3. Transmettre la présente résolution à la MRC de l'Île d'Orléans.

4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Document déposé : 2019-04-06-03  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 6.4 Autorisation de tenir un barrage routier : Collecte de fonds de La Société Alzheimer de Québec

2019-04-06-04

Le conseil ordonne et statue que l'adoption de cette résolution soit annulée.

Document déposé : 2019-04-06-04



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-04-06-05

### 6.5 Appel d'offre sur invitation : Balayage, ramassage et transport du sable

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-03-06-01 « Appel d'offres sur invitation : Balayage, ramassage et transport du sable » ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a transmis les documents d'appel d'offres le 12 mars 2019 dans le but d'octroyer un mandat pour les travaux prévus, selon le processus d'appel d'offres sur invitation ;

CONSIDÉRANT que trois (3) entreprises ont déposées des offres de services pour réaliser le balayage, ramassage et transport du sable en réponse au devis d'appel d'offres de services techniques :

Fournisseur	Prix 3 ans (taxes incluses)	Prix 5 ans (taxes incluses)
Aménagement Orléans	38 855,79 \$	66 104,87 \$
Entreprises Tréma	23 979,85 \$	42 994,38 \$
Déneigement Dave Morin	34 440,75 \$	57 401,25 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection.

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon  
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Mandater « entreprises Tréma » à réaliser le balayage, le ramassage et le transport du sable des avenues/rues municipalisées, des stationnements municipaux et du trottoir de la côte du pont, option 5 ans.
2. Inclure tous les documents d'appel d'offres, les addenda no 1 et 2, l'offre de services incluant tous les annexes, l'offre de prix, ainsi que la présente résolution comme faisant foi de contrat intervenu entre les parties.
3. Transmettre une réponse écrite à chacun des fournisseurs ayant déposé une offre de service.
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Document déposé : 2019-04-06-05  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 7 HYGIÈNE DU MILIEU

### 7.1 Autorisation de signature : Servitudes nécessaires à la réalisation du prolongement d'égout sanitaire secteur Est

2019-04-07-01

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans étudie un projet de prolongement du réseau d'égout sanitaire dans le secteur Est (chemin du Carrefour et des environs) ;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT que, dans le cadre du projet de prolongement du réseau d'égout sanitaire dans le secteur Est, la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans souhaite l'établissement de servitudes permanentes et temporaires d'utilité publique sur plusieurs lots pour la construction, le passage, le maintien, l'entretien et la réparation de tuyaux d'égouts sanitaires et pluviaux, avec leurs accessoires ;

CONSIDÉRANT que le bâtiment implanté en 2018 sur le lot 77-2-4 (identifié comme « bâtiment projeté » sur le plan ci-annexé) n'aura pas à être déplacé pour effectuer les travaux ci-haut mentionnés.

CONSIDÉRANT que la municipalité s'engage à réparer, à ses frais, la surface du fonds servant, après tous les travaux d'installation, d'entretien ou de réparation desdites installations et leurs accessoires ;

CONSIDÉRANT que la municipalité assumera les frais d'arpentage et les frais d'actes, d'enregistrements et de copies pour les intéressés ;

CONSIDÉRANT l'utilité publique en résultant ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina  
appuyé par M. Alain Dion

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Consentir à établir des servitudes permanentes et temporaires d'utilité publique en faveur de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, sur les lots visés par le prolongement de l'égout sanitaire secteur Est, pour la construction, le passage, le maintien, l'entretien et la réparation de tuyaux d'égouts sanitaires et pluviaux, avec leurs accessoires.
2. S'engager à remplir les obligations municipales et à verser les indemnités en faveur du cédant, lorsqu'applicable tel qu'entendu, considérant l'utilité publique en résultant.
3. Évaluer la possibilité de tenir une séance d'information le 17 juin 2019, à 19 h 00, en invitant chacun des propriétaires qui seront desservis par les travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire dans le secteur Est (chemin du Carrefour et des environs) auprès des parties prenantes.
4. Transmettre une copie de la présente résolution à M. François Gariépy, ing. et Me Alain Gariépy, notaire.
5. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Document déposé : 2019-04-07-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **7.2 Décompte progressif no 2 et réception provisoire : Réfection de l'émissaire pluvial de l'avenue Rousseau**

2019-04-07-02

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de la somme de 10 065,63 \$ (taxes incluses) à l'entrepreneur Dénégement Daniel Lachance inc. pour les



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

travaux de réfection de l'émissaire pluvial de l'avenue Rousseau (Décompte progressif numéro 2) transmis le 4 mars 2019 par SNC-Lavalin inc ;

CONSIDÉRANT que le maître d'œuvre a vérifié le rapport de l'entrepreneur et recommande au maître de l'ouvrage le paiement de la somme de 10 065,63 \$ ;

Il est proposé par M. Claude Rousseau  
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser le paiement de la somme de 10 065,63 \$ (taxes incluses) à l'entrepreneur Dénégement Daniel Lachance inc. pour les travaux de réfection de l'émissaire pluvial de l'avenue Rousseau.
2. Effectuer le financement temporaire à même la marge de crédit 2 de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans fourni par l'institution financière la Caisse Desjardins de L'Île d'Orléans.
3. Effectuer le financement permanent suivant la publication de l'avis public d'adoption du « Règlement décrétant une dépense de 958 637 \$ et un emprunt de 958 637 \$ pour le prolongement du réseau d'égout pluvial secteur de la Seigneurie et de l'émissaire Rousseau et autres travaux connexes ».
4. Le conseil prend acte du dépôt de la réception provisoire des travaux.
5. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-04-07-02  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-04-07-03

### 7.3 Conférence sur l'entretien des gazons : 7 mai 2019, (19h) au LogiSport

CONSIDÉRANT impacts néfastes des pesticides sur la santé et sur l'environnement et les bénéfices attendus par l'entretien écologique du gazon ;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposé par M. Guillaume Grégoire, professeur au Département de phytologie de la Faculté des sciences, agriculture et alimentation à l'Université Laval, de tenir un atelier sur l'entretien écologique du gazon ;

CONSIDÉRANT que l'atelier abordera les thèmes suivants :

- Le concept de pelouse durable
- Implantation de la pelouse
- Tonte
- Fertilisation
- Autres pratiques
- Contrôle des mauvaises herbes
- Contrôle des insectes

CONSIDÉRANT que M. Guillaume Grégoire ne souhaite pas être dédommagé pour le repas et les frais de déplacement mais demande une contribution de 250 \$ au Fonds du Jardin Van den Hende ;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT la mission d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité du Fonds du Jardin Van den Hende.

Il est proposé par M. Alain Dion  
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser la tenue de l'atelier sur l'entretien écologique du gazon le 7 mai au Logisport à 19 h 00.
2. Autoriser le versement d'une contribution de 250\$ au Fonds du Jardin Van den Hende.
3. Mandater la coordonnatrice des loisirs, de la culture et des communications à publier un Clin d'œil annonçant l'événement.
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-04-07-03  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

### **9 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

#### **9.1 Demande d'autorisation déposée à la CPTAQ : 1151 – 1155 chemin Royal (lot 143-9)**

2019-04-09-01

CONSIDÉRANT que la Confiturerie Tigidou inc souhaite utiliser les lots 142-2-1 et 143-9 pour l'entreposage, la préparation, la transformation et la vente de produits agricoles ;

CONSIDÉRANT que ces lots se situent en zone agricole et qu'il faut obtenir une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

CONSIDÉRANT que ces lots bénéficient déjà d'autorisations d'utilisation à des fins autres que l'agriculture de la CPTAQ aux dossiers 367661 et 367662, mais pour des usages différents ;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation à la demande n'imposera pas de distances séparatrices supplémentaires et n'aura pas d'effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles, ni sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants ;

CONSIDÉRANT que le site visé représente un site approprié pour les fins visées, et qu'en l'occurrence il n'y a pas de site approprié disponible pour les fins visées hors de la zone agricole à Saint-Pierre ;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT que les lots 142-2-1 et 143-9 sont situés en zone AD-4, tel que défini au règlement de zonage en vigueur, et que les usages conditionnels autorisés en vertu du règlement 455-2018 « Règlement sur les usages conditionnels » dans cette zone sont les suivants :

- Commerce au détail
- Industrie

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 11 du Règlement 455-2018 « Règlement sur les usages conditionnels », la délivrance d'un permis ou d'un certificat d'autorisation pour un usage conditionnel visé au présent règlement est assujettie à l'approbation par le conseil municipal.

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina  
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'accéder à la demande adressée à la CPTAQ d'utiliser les lots 142-2-1 et 143-9 pour l'entreposage, la préparation, la transformation et la vente de produits agricoles considérant que le projet n'a aucun effet négatif sur l'agriculture.
2. La résolution par laquelle le conseil pourra accorder une éventuelle demande pour l'entreposage, la préparation, la transformation et la vente de produits agricoles sur les lots 142-2-1 et 143-9 peut prévoir toute condition, eu égard aux compétences de la municipalité, qui doit être remplie relativement à l'implantation ou à l'exercice de l'usage conditionnel.
3. En plus des critères généraux, établi au règlement 455-2018 « Règlement sur les usages conditionnels », l'évaluation d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel relatifs à la zone AD-4 est faite en fonction des critères suivants :
  1. L'usage doit être situé sur une propriété ayant un frontage et un accès sur le chemin royal ;
  2. Les travaux de construction ou de rénovation ont pour but de mettre en valeur l'architecture du bâtiment ;
  3. La nature des modifications à apporter à l'architecture ne doit pas donner un aspect commercial au bâtiment ;
  4. L'occupation des espaces extérieurs doit mettre en valeur le milieu environnant et ne pas devenir une source de nuisances pour les propriétés adjacentes ;
  5. La superficie des aires de stationnement et les surfaces minéralisées sont minimisées ;
  6. L'aménagement paysager contribue au verdissement, à la plantation d'espèces indigènes et l'accroissement du couvert végétal sur le site afin de minimiser les inconvénients liés au bruit ;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

7. L'installation d'enseigne doit respecter le caractère de l'Île d'Orléans. Le message doit être sobre et concis de façon à ne pas surcharger l'enseigne ;
  8. L'aire de vente ou d'étalage doit s'harmoniser avec le milieu environnant. Les aménagements et le mobilier doivent être conçus de manière à en faciliter l'entretien et à respecter le caractère du lieu et des bâtiments voisins ;
  9. L'usage doit mettre en valeur les produits régionaux et avoir un caractère artisanal ;
  10. L'usage doit faire l'objet d'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).
4. Transmettre une copie de la présente résolution au requérant, à M. Guy Lebeau, consultant et mandataire et à la MRC de l'Île d'Orléans.
  5. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-04-09-01

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 10 LOISIRS ET CULTURE

#### 10.1 Acceptation d'une offre de service : Rénovation des bureaux municipaux et agrandissement de la bibliothèque Oscar-Ferland

2019-04-10-01

CONSIDÉRANT la réception de la lettre d'autorisation cosignée entre la ministre de la Culture et des Communications et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire reçue le 22 mars 2018 dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds pour les petites collectivités concernant le projet de réaménagement de la bibliothèque Oscar-Ferland ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-02-10-01 « Approbation de l'échéancier, les plans, l'estimation et l'offre de service concernant l'équipement informatique et le mobilier intérieur et extérieur : Agrandissement de la bibliothèque Oscar-Ferland et réaménagement des bureaux administratifs » ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a publié les documents d'appel d'offres le 25 mars 2019 dans le but d'octroyer un mandat pour les travaux prévus, selon le processus d'appel d'offres sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) ;

CONSIDÉRANT que deux (2) entreprises ont déposé des offres de services pour réaliser la rénovation des bureaux municipaux et agrandissement de la bibliothèque Oscar-Ferland ;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection ainsi que l'analyse des soumissions et recommandation préparé par Gilles Laflamme, architecte, daté du 27 mars 2019:

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon  
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Mandater le plus bas soumissionnaire conforme, « Laurent Labbé et fils inc. » à réaliser la rénovation des bureaux municipaux et agrandissement de la bibliothèque Oscar-Ferland, incluant les travaux d'aménagement extérieur, pour la somme forfaitaire de 429 415 \$ plus taxes applicables.
2. Inclure tous les documents d'appel d'offres, les addendas, l'offre de services incluant tous les annexes, l'offre de prix, ainsi que la présente résolution fassent foi de contrat intervenu entre les parties.
3. Transmettre une réponse écrite à chacun des fournisseurs ayant déposé une offre de service.
4. Assumer le financement des travaux via le fonds de roulement, remboursable sur dix (10) ans.
5. Affecter tout aide financière à recevoir à la diminution du financement à assumer par la municipalité.
6. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-04-10-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **10.2 Affectation du fonds de roulement : Items hors contrat faisant partie du projet de rénovation des bureaux municipaux et agrandissement de la bibliothèque Oscar-Ferland (étagères, mobilier, contrôle d'accès, aménagement paysager, déplacement des volumes, etc.)**

2019-04-10-02

CONSIDÉRANT la réception de la lettre d'autorisation cosignée entre la ministre de la Culture et des Communications et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire reçue le 22 mars 2018 dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds pour les petites collectivités concernant le projet de réaménagement de la bibliothèque Oscar-Ferland ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-02-10-01 « Approbation de l'échéancier, les placements, l'estimation et l'offre de service concernant l'équipement informatique et le mobilier intérieur et extérieur : Agrandissement de la bibliothèque Oscar-Ferland et réaménagement des bureaux administratifs » ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-04-10-01 « Acceptation d'une offre de service : Rénovation des bureaux municipaux et agrandissement de la bibliothèque Oscar-Ferland » ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme *Gilles Laflamme, architecte* mandaté en vertu de la résolution 2018-05-10-07 « Mandat de gré à gré : Services professionnels pour le réaménagement de la bibliothèque Oscar-Ferland ».



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le Fonds de développement des territoires (demande du Pacte rural 2018 volet local) pour les items non-admissible dans le cadre du programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec ;

CONSIDÉRANT que le projet déposé s'inscrit dans les orientations stratégiques de la Politique nationale de la ruralité ;

Il est proposé par M. Claude Rousseau  
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Accepter l'offre de service de 21 695 \$ (plus taxes applicables), préparé par « Raysource », daté du 7 mars 2019, afin de faire l'acquisition des étagères nécessaires à la réalisation du projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Oscar-Ferland.
2. Accepter l'offre de service de 1 498 \$ (plus taxes applicables), préparé par « AtmosPhare », daté du 5 février 2019, afin de faire l'acquisition des supports à vélos 5 places fini fusion, fixation en surface, nécessaire à la réalisation du projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Oscar-Ferland et des bureaux municipaux.
3. Accepter l'offre de service de 3 755 \$ (plus taxes applicables), préparé par « AtmosPhare », daté du 22 janvier 2019, afin de faire l'acquisition des bancs nécessaire à la réalisation du projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Oscar-Ferland et des bureaux municipaux.
4. Accepter l'offre de service de 1 650 \$ (plus taxes applicables), préparé par « Les Ateliers Régis Lessard Inc. », daté du 20 mars 2019, afin de faire l'acquisition d'une boîte à livres nécessaire à la réalisation du projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Oscar-Ferland. La présente acceptation est conditionnelle à l'approbation du devis technique de la boîte à livres proposé par le responsable de la bibliothèque.
5. Accepter l'offre de service de 7 310 \$ (plus taxes applicables), préparé par « Dag Alarme », daté du 29 janvier 2019, afin de faire l'installation d'un système de gestion des accès nécessaire à la réalisation du projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Oscar-Ferland et des bureaux municipaux.
6. Assumer la part municipale du financement des items mentionnés aux paragraphes un (1) à cinq (5) via le fonds de roulement, remboursable sur dix (10) ans.
7. Autoriser la direction générale à imputer les sommes nécessaires, en surplus plus des items mentionnés au paragraphe un (1) à cinq (5) de la présente résolution, à la réalisation du projet de rénovation des bureaux municipaux et agrandissement de la bibliothèque Oscar-Ferland, comprenant notamment, sans s'y limiter, l'acquisition d'une télévision et d'un ordinateur, jusqu'à concurrence de 10 000 \$.
8. Assumer la part municipale du financement des items mentionnés au paragraphe sept (7) via le fonds de roulement, remboursable sur trois (3) ans.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

9. Mandater la direction générale à effectuer la réclamation d'une aide financière du pacte rural pour les dépenses admissibles (ou une partie de celle-ci), parmi celles ci-haut mentionnées, qui ne bénéficie d'aucune aide financière en vertu des règles et modalités d'application du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds pour les petites collectivités.
10. Affecter tout aide financière à recevoir à la diminution du financement à assumer par la municipalité.
11. Transmettre la présente résolution aux fournisseurs des items ci-haut mentionnés, à la MRC de l'Île d'Orléans, à Gilles Laflamme, architecte, au responsable de la bibliothèque et à Mme Alexandra Bertrand, conseillère en développement culturel à la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches du Ministère de la Culture et des Communications.
12. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-04-10-02  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **10.3 Mise à jour : Tarification applicable à l'inscription aux activités de sports et de loisirs (Annexe B du règlement 464-2018 : Règlement établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2019)**

2019-04-10-03

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice des loisirs, de la culture et des communications ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina  
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Modifier la tarification applicable à l'inscription aux activités de sport et de loisirs en remplaçant l'annexe B du règlement 464-2018 : Règlement établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2019 par le document 2019-04-10-03 « Tarification applicable à l'inscription aux activités de sports et de loisirs ».

Document déposé : 2019-04-10-03  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **10.4 Adoption : Cadre de référence pour le camp de jour municipal**

2019-04-10-04

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite que le camp de jour municipal soit un milieu de vie sain et sécuritaire pour tous et toutes ;  
CONSIDÉRANT la séance d'information tenue le 12 mars dernier au LogiSport ;

Il est proposé par M. François Pichette  
appuyé par Mme Caroline Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

1. Adopter le « cadre de référence pour le camp de jour municipal » déposé comprenant les politiques, mesures et procédures suivantes :
  - Politique de prévention de la violence
  - Politique de contrôle des présences
  - Politique de sécurité dans les déplacements
  - Politique de sécurité à la baignade
  - Mesures en cas d'urgence
  - Registre des traitements et médicaments
  - Procédure – rapport d'accident
  - Procédure – rapport d'incident
2. Désigner le (la) coordonnateur(trice) du camp de jour et l'adjoint(e) à la coordination, les représentants de la « direction du camp », tel que mentionné au « cadre de référence pour le camp de jour municipal ».
3. Demander au (à la) coordonnateur(trice) du camp de jour et / ou à l'adjoint(e) à la coordination d'organiser annuellement la présentation et la distribution du « cadre de référence pour le camp de jour municipal » à chacun des employés du camp de jour municipal et à veiller à son application.
4. Autoriser la tenue des formations nécessaires en vertu du « cadre de référence pour le camp de jour municipal ». À cet effet, la formation du personnel peut aborder (sans s'y limiter) les sujets suivants :
  - Rôle et responsabilité face aux activités aquatiques
  - Règlements à respecter à la piscine
  - Procédures de transmission des informations concernant le niveau de nage des participants
  - Marche à suivre avec les non-nageurs (port du VFI, moyen d'identification, etc.)
  - Procédures à appliquer avant, pendant et après la baignade
  - Mesures d'urgence
5. Transmettre le « cadre de référence pour le camp de jour municipal » ainsi que la présente résolution à la coordonnatrice du camp de jour et à l'adjointe à la coordination.
6. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-04-10-04  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 11 CORRESPONDANCE

2019-04-11-00

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois de mars 2019 est déposée.

Document déposé : 2019-04-11-00

### 12 SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

2019-04-12-00



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce conseil.

### 13 DIVERS

#### 13.1 Demande de contribution financière : Club FADOQ les aînés en action de Saint-Pierre

2019-04-13-01

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière du Club FADOQ les aînés en action de Saint-Pierre, reçue le 13 mars 2019 ;

Il est proposé par M. Patrick Noël  
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Octroyer une aide financière d'un montant de 250 \$ au Club FADOQ les aînés en action de Saint-Pierre.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-04-11-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 13.2 Demande de droit de passage et d'utilisation d'un drone : Grand défi Pierre Lavoie (1000 km)

2019-04-13-02

CONSIDÉRANT la demande de droit de passage et d'utilisation d'un drone dans le cadre du Grand défi Pierre Lavoie, reçue le 4 mars 2019 ;

Il est proposé par M. Alain Dion  
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser le passage des cyclistes pour le 1000 km du Grand défi Pierre Lavoie sur la côte du Pont, sur le chemin Royal et sur la route Prévost le 14 juin 2019. Cette autorisation est conditionnelle à l'ajout de la municipalité à titre d'assuré additionnel au contrat d'assurance couvrant l'événement.
2. Autoriser l'organisation du Grand défi Pierre Lavoie à faire l'utilisation d'un drone. La présente autorisation n'exclut pas le demandeur à obtenir toutes les autorisations nécessaires pour la tenue d'une telle activité auprès des autorités compétentes.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-04-11-03  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

2019-04-13-03

### 13.3 Souper bénéfique : Fondation François-Lamy

CONSIDÉRANT l'invitation au 16<sup>e</sup> souper-bénéfice de la Fondation François-Lamy, reçue le 11 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT que la Fondation veille depuis 1978 à la préservation et à la diffusion du patrimoine de l'île d'Orléans ;

CONSIDÉRANT que la Fondation a pourvu à la réalisation de ses missions à travers plusieurs projets ;

CONSIDÉRANT que la Fondation désire mieux présenter aux visiteurs locaux et extérieurs l'histoire de l'île d'Orléans et ses familles pionnières.

Il est proposé par M. François Pichette  
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Autoriser les membres du conseil municipal à participer au souper bénéfique de la Fondation François-Lamy qui aura lieu le 4 mai prochain à 18 h au gymnase de Saint-Famille. La municipalité assumera les frais pour deux (2) d'inscriptions au coût de 95 \$ par personne.
2. Rembourser les frais de représentation en vertu de Politique de remboursement des frais de déplacements en vigueur.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-04-11-04

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-04-13-04

### 13.4 Cocktail bénéfique : La Télévision d'ici

CONSIDÉRANT l'invitation à la 7<sup>e</sup> édition de la soirée bénéfique de la Télévision d'ici, reçue le 29 mars 2019 ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina  
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Autoriser les membres du conseil municipal à participer à la 7<sup>e</sup> édition de la soirée bénéfique de la Télévision d'ici qui aura lieu le 11 avril 2019 à 18 h au Château Mont-Sainte-Anne, à Beauré. La municipalité assumera les frais d'inscriptions pour quatre (4) membres du conseil au coût de 100 \$ par personne.
2. Rembourser les frais de représentation en vertu de Politique de remboursement des frais de déplacements en vigueur.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

Document déposé : 2019-04-11-11  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 14 PÉRIODE DE QUESTIONS

À 21 h 21, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions. La période de questions s'est terminée à 21 h 28. Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

### 15 LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-04-15-01

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé ;

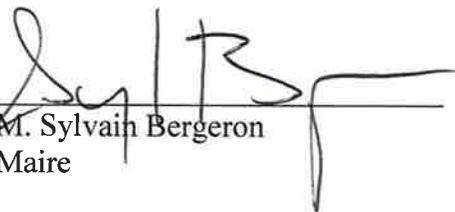
Il est proposé par Mme Caroline Turgeon  
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. De lever la séance à 21 h 28.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de veto.<sup>1</sup>

  
M. Sylvain Bergeron  
Maire

  
M. Nicolas St-Gelais, urb. M.Sc.A.  
Directeur général et secrétaire-trésorier

<sup>1</sup> **Note au lecteur** : Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de monsieur le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.